

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Nos réf : SR/HT/HG

N° **2024-081**

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise ZAPF GARAGE GmbH domicilié à Weidenberg en Allemagne interviendra dans le cadre de la livraison et de l'installation d'un garage préfabriqué dans l'enceinte du multi accueil « les tourtereaux », rue de la Chapelle à Bavans.

**Article 2 :** Étant donné la configuration du bâtiment la livraison et le déchargement se feront depuis la rue de l'Étoile.

**Article 3 :** Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 1 jour, entre le 19 et 20 septembre 2024 inclus, le stationnement sera interdit entre le 2 et le 4 rue de l'Étoile ainsi que sur le parking contigu. L'entreprise ZAPF GARAGE GmbH sera autorisée à dévier les cheminements piéton et/ou réglementer la circulation (circulation alternée, chaussée rétrécie...) dans la rue de l'Étoile pour les besoins des travaux, au fur à mesure de l'avancement desdits travaux.

**Article 4 :** L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux annonceurs de chantier provisoire, de cônes de signalisations et par tout autre moyen d'indication, et ce conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

**Article 5 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 6 :** Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 17/09/2024

Publié sur site internet le : 17/09/2024

Bavans, le 17 septembre 2024

La Maire,  
Sophie RADREAU

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : [mairie.bavans@bavans.fr](mailto:mairie.bavans@bavans.fr) – site internet : [www.bavans.fr](http://www.bavans.fr)